

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES  
IMMOBILIERES ET DE L'EQUIPEMENT DE  
L'ETAT

ARRETE N°2020 525 /MINEFID/SG/DGAIE portant définition des spécifications techniques standard du mobilier de bureau à usage courant objet de marché public au Burkina Faso.

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°2019-004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu la loi organique n° 073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n°039-2016/AN du 02 décembre 2016 portant réglementation générale de la commande publique
- Vu la loi n°034-2018/AN du 27 juillet 2018 portant pilotage et gestion du développement ;
- Vu le décret n° 2018-0775/PRES du 27 août 2018, promulguant la loi n°034-2018/AN du 27 juillet 2018 portant pilotage et gestion du développement ;
- Vu le décret n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 01 février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public, ensemble ses modificatifs ;
- Vu le décret n°2017-0050/PRES/PM/MINEFID du 01 février 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de régulation de la commande publique ;
- Vu le décret N°2020-0354/PRES/PM/MINEFID du 15 mai 2020 portant organisation du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement ;
- Vu le décret n°2016-981/PRES/PM/MINEFID du 03 octobre 2016 portant adoption du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020 ;
- Vu le décret n°2018-0457/PRES/PM/MINEFID/MJFIP/MFPTPS/MATD/MAEC/MIABE du 14 juin 2018 portant adoption de la Politique du Secteur « Gouvernance économique » 2018-2027 ;
- Vu le décret n°2016-603/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant comptabilité des matières de l'Etat et des autres organismes publics ;
- Vu l'arrêté n°2019-015/MINEFID/CAB du 18 janvier 2019 portant adoption de la Stratégie de l'Equipement de l'Etat (SEE) 2019-2023 ;
- Sur Proposition du Directeur Général des Affaires Immobilières et de l'Equipement de l'Etat

ARRETE :

- Article 1 :** Le présent arrêté définit les spécifications techniques du mobilier de bureau à usage courant, objet de marché public au Burkina Faso.
- Article 2 :** Les mobiliers, objets du présent arrêté sont ceux dits ordinaires et utilisés dans les bureaux à l'exception des mobiliers de salles de réunions et de conférences.
- Article 3 :** Les spécifications techniques peuvent être modifiées en cas de nécessité par arrêté du Ministre en charge des finances.
- Article 4 :** Les propositions de modifications sont soumises à un comité constitué d'acteurs du secteur privé et de l'Administration publique, puis à l'Autorité de régulation de la commande publique pour avis.
- Article 5 :** Toute exigence contraire aux présentes spécifications techniques est nulle et non avenue.
- Article 6 :** Les spécifications techniques sont définies dans la nomenclature jointe en annexe. Cette annexe est partie intégrante du présent arrêté.
- Article 7 :** Le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 27/10/2020

The image shows a blue circular official seal of the Ministry of Economy, Finance and Development of Burkina Faso. The seal contains the text 'Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement' and 'Le Ministre'. A handwritten signature in blue ink is written over the seal.

**Lassané KABORE**  
Officier de l'Ordre de l'Etalon

**Ampliations :**

- Présidence du Faso ;
- Premier Ministère ;
- Tout Ministère et toute Institution ;
- Toute Société d'Etat ;
- Tout Etablissement Public de l'Etat ;
- Toute Collectivité Territoriale ;
- Tout Projet et Programme de Développement ;
- Chrono ;
- Journal Officiel.